

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle nouvellement cadastrée section AK266 (2751m2) dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la voirie communale VC n°6c à Monsieur et Madame Gérard SATRE.
- **Dit** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

